

Le 25 mai 2009

### **MESSAGE AUX ABONNÉS**

***(Veuillez classer ce message avec la circulaire 1994-060 (01.02.30.04)  
relative au contrat d'affiliation, entente ou contrat de services  
et contrat d'association avec les institutions d'enseignement  
pour les fins de l'enseignement et de la recherche)***

*Le présent message a pour but de remplacer l'annexe de la circulaire 1994-060 par une nouvelle annexe qui tient compte de la mise à jour des programmes de formation professionnelle et technique assujettis aux ententes entre le ministère de l'Éducation, du loisir et du sport, et le ministère de la Santé et des Services sociaux.*

*Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec la Direction générale adjointe de la main-d'œuvre du Ministère au (418) 266-8475.*

*Le chef du Service des normes  
et pratiques de gestion,*

*Original signé par*

*Laurent Bourque, c. a.*